

**ASSEMBLÉE NATIONALE**4 mai 2023

---

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° DN703

présenté par

Mme Pouzyreff, Mme Piron, M. Ardouin, M. Abad, M. Fiévet, M. Cormier-Bouligeon, M. Bordat,  
M. Sorez, M. Marion, Mme Saint-Paul, M. Fait, M. Vojetta et Mme Genetet

---

**ARTICLE 2****RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter la deuxième phrase de l'alinéa 20 par les mots :

« et s'enrichiront de ces échanges mutuels ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Nous considérons que déployer des moyens au profit d'un partenaire nécessite certes une formation mais doit s'avérer également mutuellement bénéfique par l'échange de connaissances du milieu d'emploi. Cet amendement permet de rappeler que les échanges mutuels sont une part essentielle de nos partenariats de défense.